

# REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE TOULOUSE METROPOLE

## FASCICULE COMMUNAL – COMMUNE DE BEAUPUY

## REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE TOULOUSE METROPOLE

Toulouse Métropole

### FASCICULE COMMUNAL – COMMUNE DE BEAUPUY

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
1	Version initiale	MDo	VSr	12/08/2024

ARTELIA  
Villes & Territoires – 15 allée de Bellefontaine – BP 70644 – 31106 TOULOUSE CEDEX 1 – TEL : 05 62 88 77 00

**ARTELIA**

16 Rue Simone Veil - 93400 SAINT OUEN

SIRET : 444 523 526 00804

# SOMMAIRE

1. CARTE D'ÉVOLUTION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ..... 1
2. TABLEAU JUSTIFICATIF DES CHOIX OPÉRÉS PAR ZONE..... 3
3. CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RETENU .. 5

## **1. CARTE D'EVOLUTION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La commune de Beaupuy dispose d'une carte de zonage d'assainissement des eaux usées approuvée en 1997.

Toulouse Métropole a souhaité engager la révision des cartes du zonage d'assainissement d'eaux usées afin :

- d'actualiser leur contenu en accord avec le contexte actuel et le projet de PLUi-H ;
- d'homogénéiser les zonages et les règles applicables à l'échelle de la métropole.

La carte en page suivante précise l'évolution du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune par rapport à l'ancienne carte de zonage.

# Mise à jour du zonage d'assainissement collectif de Toulouse Métropole

Commune de Beaupuy



## Légende :

### Réseaux d'assainissement

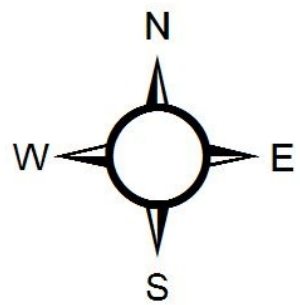
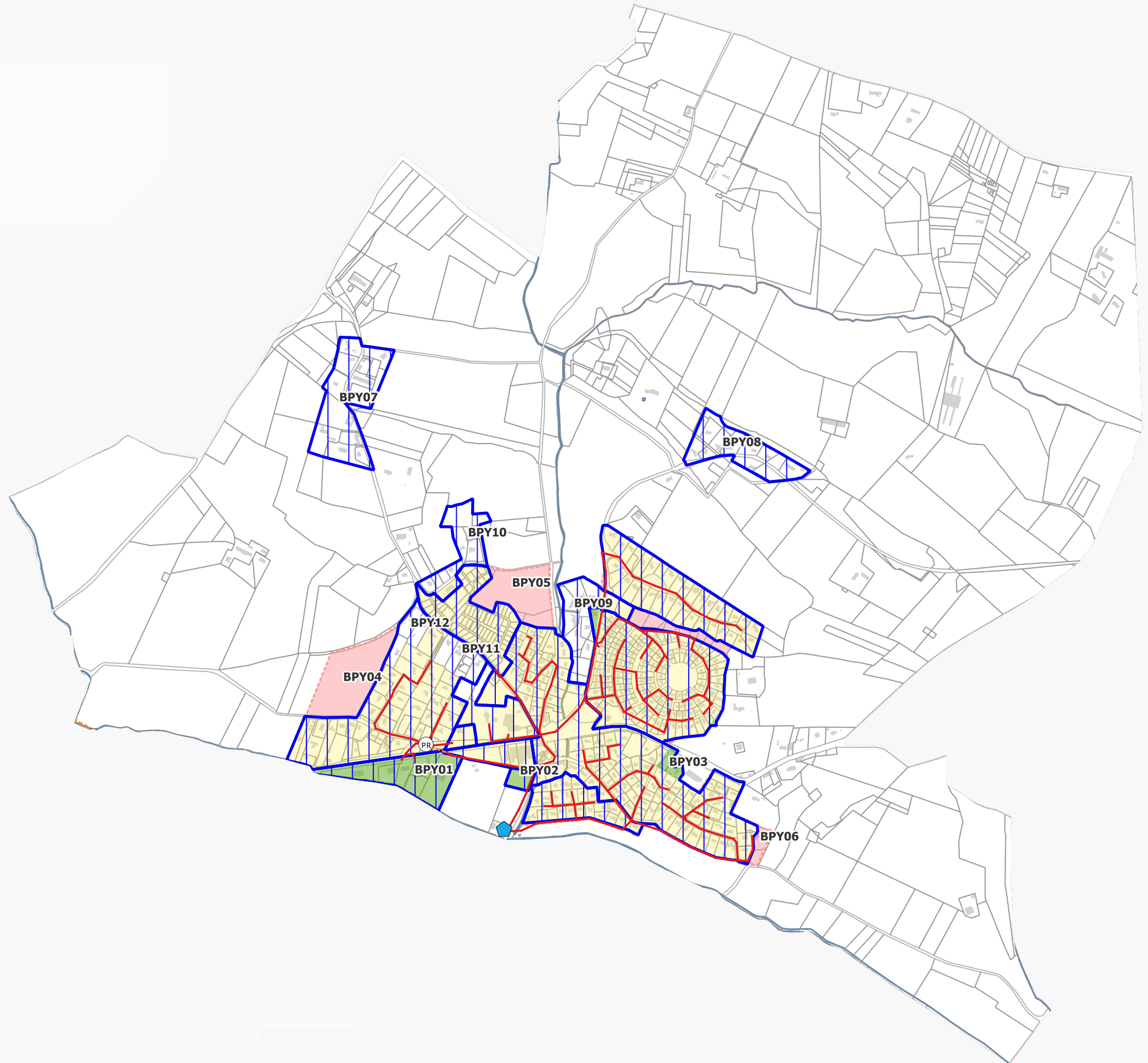
- Station d'épuration
- Poste de refoulement
- Conduite gravitaire
- Conduite de refoulement

### Zonage d'assainissement

- Zone à ajouter au zonage d'assainissement collectif
- Zone à supprimer du zonage d'assainissement collectif
- Zonage d'assainissement actuellement en vigueur

### Zonage du PLU-i-H

- Zone à urbaniser
- Zone urbanisée



1:12 500

0 300 600 m

## 2. TABLEAU JUSTIFICATIF DES CHOIX OPERES PAR ZONE

Le tableau ci-dessous justifie les évolutions du zonage d'assainissement collectif compte tenu des extensions des réseaux réalisées et l'évolution du zonage du PLUi-H.

Secteur	Statut	Justification
BPY01	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
BPY02	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
BPY03	Intégration au zonage d'assainissement collectif	Secteur déjà desservi par le réseau d'eaux usées
BPY04	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BPY05	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)
BPY06	Suppression du zonage d'assainissement collectif	Secteur non urbanisable au PLUi-H (Zone A ou N)

Des études d'extension de réseau ou de maintien des dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) ont été réalisées sur les secteurs BPY07, BPY08, BPY09, BPY10, BPY11 et BPY12, situés actuellement hors zonage d'assainissement.

Le tableau en page suivante précise le coût d'extension des réseaux (coûts publics) et de réhabilitation des dispositifs d'ANC (coûts privés) à l'échelle de chaque secteur.

*A noter : le scénario de raccordement au réseau public comprend également des coûts privés non chiffrés ici (linéaire de canalisations en domaine privé, poste de relevage éventuel, participation forfaitaire à l'assainissement collectif, ...).*

Secteurs	Nbr d'abonnés actuels	Nbr de nouveaux abonnés	Nbr d'abonnés futurs	Estimation financière scénario d'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées			Estimation financière scénario de maintien des dispositifs d'assainissement non collectif		Masse d'eau de référence
				Coût global d'extension des réseaux de collecte (€HT)	Coût / abonné actuel (€HT / abonné)	Coût / abonné à terme (€HT / abonné)	Coût global de réhabilitation des dispositifs d'ANC (€HT)	Coût / abonné à terme (€HT/abonné)	
BPY7	12	6	18.0	689 150 €	57 400 €	38 300 €	252 000 €	14 000 €	La Sausse (FRFR598)
BPY8	10	5	15.0	540 200 €	54 000 €	36 000 €	210 000 €	14 000 €	
BPY9	7	4	11.0	202 000 €	28 900 €	18 400 €	153 000 €	13 909 €	
BPY10	4	9	13.0	424 850 €	106 200 €	32 700 €	168 000 €	12 923 €	
BPY11	3	9	12.0	163 800 €	54 600 €	13 700 €	153 000 €	12 750 €	
BPY12	3	0	3.0	395 850 €	132 000 €	132 000 €	45 000 €	15 000 €	

**L'extension des réseaux est jugée non pertinente pour tous les secteurs** compte tenu du coût par branchement et de la possibilité de réhabilitation des dispositifs d'ANC non conformes. Les scénarios BPY07, BPY09 et BPY10 nécessiteraient la mise en œuvre d'un poste de refoulement public engendrant des coûts de fonctionnement élevés compte tenu du faible nombre d'abonnés raccordés. Pour les scénarios BPY08, BPY11 et BPY12, les linéaires de réseau à créer sont élevés au vu du faible nombre d'abonnés.

Pour rappel, **Toulouse Métropole s'engage à réaliser le « plan d'actions » suivant pour le suivi des ANC qui resteraient en zonage non collectif :**

- Poursuite des contrôles réalisés par le SPANC afin de disposer d'un diagnostic exhaustif de l'ensemble des filières d'ANC (1 fois tous les 4 ans) ;
- Information et suivi des usagers concernés de la nécessité de réhabiliter leurs dispositifs le cas échéant ;
- Contrôles de conformité par le SPANC dans un second temps pour s'assurer que les réhabilitations ont bien été faites ;
- Mise en demeure éventuelle des propriétaires de réhabiliter leurs installations en cas de refus de la part des usagers (pouvoir de Police du Maire).

La réhabilitation des dispositifs ANC permettrait une amélioration environnementale sur le cours d'eau du bassin versant associé.

### **3. CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RETENU**

Sur la base de ces éléments, la carte du zonage d'assainissement collectif retenu est disponible en page suivante.




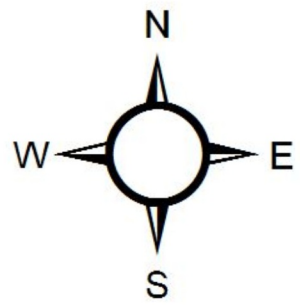
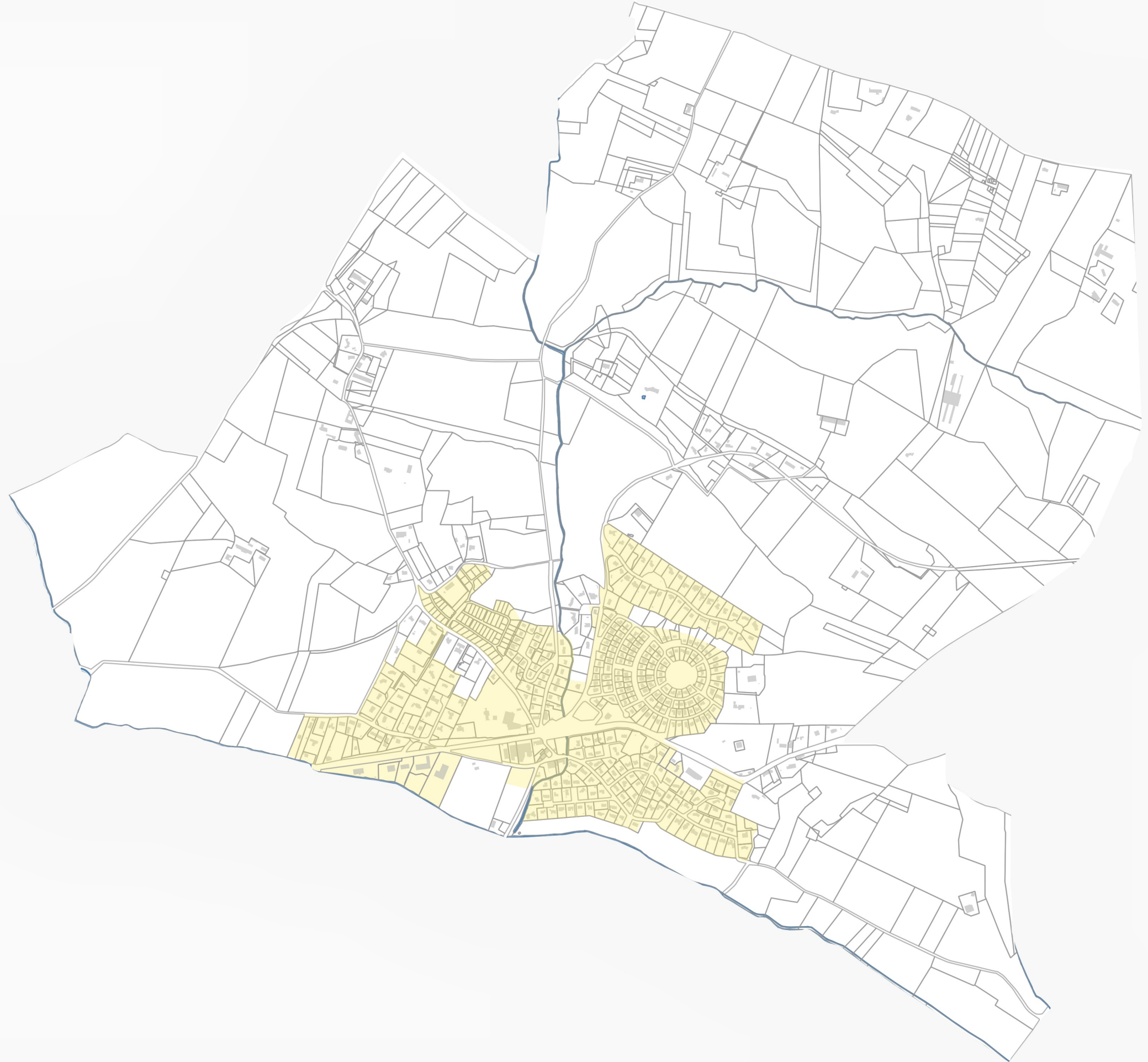
**Mise à jour du zonage  
d'assainissement  
collectif de Toulouse  
Métropole**

Commune de Beaupuy



**Légende :**

 Zone d'assainissement  
collectif



1:12 500

